

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 22 octobre 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 92 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - Marie-Josée BATTISTA - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLOT - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Bruno CHAIX - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Georges GOMEZ - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

René BACCINO représenté par Marie-Josée BATTISTA - Mireille BALLETTI représentée par Monique CORDIER - Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Yves BEAUVAL représenté par Jacques BESNAÏNOU - Mireille BENEDETTI représentée par André GLINKA-HECQUET - Roland BLUM représenté par Sabine BERNASCONI - Jean-Louis BONAN représenté par Annie GRIGORIAN - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Valérie BOYER représentée par Frédéric DOURNAYAN - Marie-Christine CALATAYUD représentée par Pierre DJIANE - Catherine CHAZEAU représentée par Christian AMIRATY - Gérard CHENOZ représenté par Solange BIAGGI - Sandra DALBIN représentée par Nathalie FEDI - Sandrine D'ANGIO représentée par Jeanne MARTI - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Jean-Claude DELAGE représenté par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Marie-Madeleine GEIER-GHIO représentée par Martine RENAUD - Martine GOELZER représentée par Grégory PANAGOUDIS - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Marc LOPEZ représenté par Vincent GOMEZ - Marie-Louise LOTA représentée par Michèle EMERY - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Guy MATTEONI représenté par Claudette MOMPRIVE - Richard MIRON représenté par Michel AZOULAI - Virginie MONNET-CORTI représentée par Richard FINDYKIAN - Patrick PADOVANI représenté par Catherine PILA - Didier PARAKIAN représenté par Dominique FLEURY VLASTO - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Julien RAVIER représenté par Stéphane PICHON - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Véronique PRADEL - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Jocelyne TRANI représentée par Sandra DUGUET - Josette VENTRE représentée par Isabelle SAVON - Kheira ZENAFI représentée par Jean ROATTA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Dominique DELOURS - Nouriaty DJAMBAE - Arlette FRUCTUS - Samia GHALI - Bruno GILLES - Albert GUIGUI - Dany LAMY - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Martine MATTEI - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Xavier MERY - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Christyane PAUL - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Lionel ROYER-PERREAUT - Eric SCOTTO - Nathalie SUCCAMIELE - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 22 Octobre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 21 Novembre 2019

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VECO 017-649/19/CT

**■ CT1 - Attribution d'une subvention au théâtre NONO
DCOM 19/17975/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le projet du Théâtre NoNo s'est, depuis l'inauguration en septembre 2017 de sa nouvelle salle de spectacle, considérablement développé, en articulant son activité autour de deux ancrages fondamentaux : la création artistique et les publics.

Ainsi, à la mission première de création dramatique de la compagnie, se sont agrégés des enjeux de territoire, régional et européen, et l'enjeu d'un soutien à la jeune création par l'établissement de résidences, d'accompagnement et de compagnonnage à moyen et long terme, de compagnies artistiques émergentes.

Le mois de la jeune création est ainsi reconduit pour sa troisième édition, et permet de faire découvrir au public 6 créations inédites nées du travail théâtral, chorégraphique ou lyrique d'artistes tout récemment structurés en compagnies.

Les rencontres Marseille en Mai – préfigurées par les Rencontres Lili Pastré en 2017 – sont également au programme 2019, avec l'accueil de créations internationales originales, mais aussi un cycle de rencontres et de séminaires autour des thématiques communes au monde de la Culture et à celui de l'entreprise lors des rencontres européennes Art et Économie, et la perspective de nouvelles modalités de partenariats innovants.

La transmission est la colonne vertébrale du projet artistique du théâtre nono : transmission de l'expérience, des savoirs et des outils. Elle induit le lien de compagnonnage entretenu avec les artistes en résidence, et avec les étudiants en apprentissage.

L'école Le Cerisier fondée en 2017 – 12 étudiants - entame son second cycle de travail et présentera « Le Tartuffe » et « Le Misanthrope » de Molière, puis « Les Trois Soeurs » de Tchekhov au théâtre NoNo entre janvier et juin 2019.

La présence permanente d'artistes et d'équipes artistiques dans le lieu permet l'accueil du public et des populations lors d'initiatives de sensibilisation : stages, rencontres en milieu scolaire, ateliers de pratique artistique, cours amateurs, rencontres bord de plateau, échanges avec les enseignants, avec des associations de formation continue, et la mise en place de conventions de partenariat adaptées à chaque contexte.

Un travail mené autour des enjeux d'itinérance et de territoire configurent le développement d'un projet spécifique articulant création et mobilité. Le dîner-spectacle Entremets-Entremots sera réalisé en partenariat avec plusieurs villes et villages du département, et l'événement itinérant La Caravane des Fous, sillonnera les rues des communes de la communauté vallée des Baux-Alpilles.

Le Théâtre NoNo ouvre ainsi ses portes à de nouvelles perspectives de collaboration avec le secteur associatif, entrepreneurial et culturel du territoire et de nombreuses initiatives et manifestations s'y déroulent – Vélo-Tour, séminaire Institut Régional de Formation des travailleurs Sociaux, accueil de manifestations exceptionnelles Chorale du Roy d'Espagne, Le GMEM, la chorale inter-associative sous la direction de l'ensemble C-Barré, Biennale des Arts du Cirque, Marseille Provence Gastronomie 2019...-

**Signé le 22 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 21 Novembre 2019**

Par ailleurs la compagnie Théâtre NoNo poursuit en 2018 et 2019 son aventure artistique en Europe et dans le monde en générant des coproductions plurielles avec des structures internationales – Pays-Bas, Russie, Chine, Allemagne, Belgique – et en nourrissant des échanges avec de nombreuses compagnies et opérateurs artistiques, des ateliers européens, des masterclass.

Lieu convivial où les spectateurs aiment à se retrouver pour découvrir des propositions artistiques singulières, le théâtre NoNo est aussi une maison-théâtre où les artistes et les publics se rencontrent et échangent.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Les demandes de subventions qui émanent des associations du territoire qui portent des projets mettant en valeur le territoire, conduisent le conseil de territoire à répondre au cas par cas et à titre exceptionnel pour manifester sa reconnaissance du rôle joué par cette association dans le rayonnement et l'attractivité du territoire

DELIBERE

Article 1 :

Est approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 50 000 euros TTC au théâtre NONO.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec le théâtre NONO.

Article 3 :

Monsieur le Président du conseil de territoire Marseille Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019 EST CT1 – A710/65748/022.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC